

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-117 - PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2022 DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE COËT-ROZIC

Le 18 octobre 2023, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 12 octobre 2023

Nombre de membres :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Convoqués | 33 |
| Présents | 23 |
| Excusés | 10 |

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL
Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ - M. André THIBAUDEAU

Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Paul LONGATTE)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

L'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Coët Rozic a été confié à la Société Loire-Atlantique Développement-SELA, société d'économie mixte locale, dans le cadre d'un traité de concession, approuvé par délibération municipale n°2016-66, en date du 27 juin 2016, et signé le 26 juillet 2016.

Conformément à l'article 29 de ce traité, la SELA doit présenter à la Commune le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'opération, portant sur l'année 2022.

Ces compte-rendu présentent l'état d'avancement du projet, et permettent de retracer les dépenses engagées et les recettes perçues en 2022.

VU la présentation des Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) 2021 de la ZAC de Coët Rozic à l'occasion de la commission mixte Finances / Urbanisme, espace rural en date du 10 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT la présentation devant le Conseil municipal du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2022, de la ZAC de Coët-Rozic par M Mathieu ROEPER, Directeur du Renouvellement et de l'Aménagement Urbains, de Loire Atlantique Développement (LAD) -SELA ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2022 annexé à la présente délibération et présenté par Loire Atlantique Développement (LAD) -SELA, dans le cadre du traité de concession établi pour la ZAC de Coët Rozic.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 19 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ




Le Maire,
Danielle CORNET




Pièces annexes : Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2022

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 20/10/2023.....
- De la publication ou notification le :20/10/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.